

Département du Val d'Oise

Ville de La Frette-sur-Seine



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : Caisse d'Epargne – Réalisation d'un prêt d'un montant de 150.000 € destiné à financer le programme d'investissement 2023.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° D/2020/22 du 23 mai 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Vu la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 30 mars 2023 adoptant le Budget Primitif 2023 de la commune et autorisant la réalisation des emprunts,
Après avoir consulté divers organismes,
Après avoir pris connaissance du projet de contrat émanant du groupe prêteur,

DECIDE

De contracter, auprès de la Caisse d'Epargne dont le siège social est situé 26/28 rue Neuve Tolbiac à Paris (75013), un prêt moyen-long terme à taux fixe d'un montant de 150.000 €, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du contrat de prêt : 150.000 €
- Taux fixe de 4,45 %
- Base de calcul des intérêts : 30 / 360 jours
- Durée : 20 ans
- Amortissement : constant
- Périodicité des intérêts : trimestrielle
- Mobilisation des fonds : débloqué en une, deux ou 3 fois dans les 3 mois, à compter de la date de signature du contrat par la Caisse d'Epargne.
- Remboursement anticipé possible à chaque échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
- Commission d'engagement (Frais de dossier) : 280 €.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder à toutes les formalités et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce prêt.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 28 août 2023



Le Maire,

Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20230828-d-2023-47-AU
Date de télétransmission : 11/09/2023
Date de réception préfecture : 11/09/2023